FRC 41 28376
Case Fac
24100

DISCOURS

Prononcé par M. de PUYSÉGUR, Colonel du Régiment de Strasbourg artillerie, à la barre de l'ASSEMBLÉE NATIONALE, dans la Séance du Jeudi 10 Juin 1790.

MESSIEURS,

S'IL eſt une récompenſe digne de vous être offerte pour prix de vos nobles travaux, c'eſt ſans doute le recit des vertus qu'ils doivent faire naître un jour : c'eſt dans cette vue, Meſſieurs, que je prends la liberté de vous faire le recit ci-joint :

Le premier de ce mois, le nommé Mangin, Caporal de la Compagnie de Buchet, Régiment de Strasbourg artillerie, étoit au marché où il venoit d'acheter des légumes : un particulier ſe baiſſe auprès de lui, lui dit quelques mots en allemand, dépoſe à ſes pieds une bourſe neuve de chamois, dans laquelle étoit une ſomme de deux cent quarante-cinq livres, & diſparoît. Ce Caporal étonné du préſent, regarde, & apperçoit celui qui le lui avoit fait, ſe perdant dans la foule. Auſſi-tôt il ſe décide à porter cette bourſe & à faire ſa déclaration au Maire de Strasbourg, des procédés duquel le Régi-

THE NEWBERRY LIBRARY

ment n'a eu qu'à se louer dans toutes les occasions. Le Maire enchanté de la délicatesse & du désintéressement de ce Caporal, a dressé procès-verbal du fait, & lui a dit de garder cet argent jusqu'à ce qu'assuré que ce n'est point un vol, il lui fasse dire d'en disposer.

Mangin est revenu ensuite a son quartier, a fait la même déclaration au Commandant de son Régiment, & a déposé la somme chez le Quartier-Maître-Trésorier, qui lui en a donné un reçu.

Quel peut être le but qu'on se propose en faisant de pareilles générosités au Régiment de Srasbourg? Seroit-ce pour échauffer son civisme....Non, sans doute, car l'on n'ignore pas qu'il l'a manifesté dans plusieurs occasions, & que son respect pour l'Assemblée Nationale égale sa soumission pour tous ses Décrets. Ce ne peut être non plus pour augmenter son amour pour le Roi, car il n'est aucun individu, depuis le chef jusqu'au plus jeune soldat de ce Régiment, qui ne versât son sang pour lui: est-ce donc pour engager les canoniers au bon ordre & au respect pour la discipline? Pas davantage, car tout le monde sait à Strasbourg qu'aucun d'eux ne veut s'y soustraire, & que collectivement ils ont pris l'engagement solemnel de s'y soumettre & de la maintenir. L'on ne peut donc deviner le motif d'un pareil don, mais qui n'ayant point été expliqué, ne peut que paroître suspect.

Quoi qu'il en ſoit, Meſſieurs, permettez-moi de dépoſer cette ſomme, au nom du Régiment de Strasbourg, ſur l'autel de la Patrie : je réponds que le brave Mangin ne me déſavouera pas ; peut-être n'en trouverez-vous pas la ſource aſſez pure pour la joindre aux nobles dons patriotiques ; mais enfin il eſt des aumônes ou d'autres uſages que votre ſollicitude pour le bien public peut vous dicter, & ce n'eſt pas la première fois que l'on aura fait concourir à de ſages deſſeins les intentions les plus douteuſes. Puiſſe, Meſſieurs, ce premier exemple, bientôt ſuivi ſans doute par tous les braves ſoldats François, déconcerter les ennemis de l'ordre & de la tranquillité publique, & vous procurer un moyen de plus d'être utiles & bienfaiſans !

Réponſe de M. le Préſident à l'Adreſſe de M. de Puyſégur.

L'Aſſemblée Nationale ne croit pas interrompre ſes importans travaux pour le bonheur de la France, quand c'eſt pour lui donner l'heureuſe occaſion de rendre un hommage public à la vertu, qu'on lui fait ſuſpendre ſa délibération. Elle applaudit au déſintéreſſement & au dévouement patriotique du ſieur *Mangin* ; Elle vous charge, Monſieur, de lui témoigner ſa ſatisfaction, & vous choiſit d'autant plus volontiers pour être ſon interprète en cette circonſ-

484

tance, qu'elle connoît votre affection pour les Soldats de votre Régiment, & leur affection pour vous. L'Assemblée Nationale vous permet d'assister à sa Séance.

Chez BAUDOUIN, Imprimeur de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin St.-Jacques, N°. 31.